

RAPPORT DE LA CLECT
du 26 avril 2018 à 18 H 00

PRESENTS :

ABSENTS EXCUSES : *Cf feuilles d'émargement en fin de document*

ABSENTS :

ASSISTAIENT EGALEMENT : Pierre BOUTELOUP (Directeur général des services), Claude CHARTIER-FOUQUET (DGA-R), Xavier SEIGNEURET (Technicien de Rivière Syndicat de Bassin de l'Erve et Syndicat du Bassin de la Vaige)

Approbation du compte-rendu de la CLECT du 27/11/2017

Approuvé

1. Attribution de compensation – Transfert de compétences

▪ **Mise en place de la compétence GEMAPI**

Par délibération n° 2017 088 du 18 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la Communauté de communes des Coëvrons ainsi que le principe du transfert de la compétence, dans son intégralité, aux futurs syndicats mixtes qui se structureront autour de ces bassins versants afin de couvrir à terme l'ensemble du périmètre communautaire pour l'ensemble de cette compétence.

Cette compétence transférée peut être financée soit par le système des attributions de compensations soit par la taxe (cette dernière n'a pas été retenue).

Il convient donc de déterminer les clés de répartition et leur impact sur les AC.

Intervention de Monsieur Xavier SEIGNEURET

Xavier SEIGNEURET, Technicien de Rivière Syndicat de Bassin de l'Erve et Syndicat du Bassin de la Vaige, présente aux élus la compétence GEMAPI.

Les membres de la CLECT sont invités à échanger sur cette présentation.

Elus	Questionnements / Observations	Réponses
M. D'ARGENTRE	Rivières = rivières + ruisseaux classés ?	
	Qui finance ? Toutes les communes ou seulement celles traversées par la rivière ?	M. SUARD : 2018 : idem 2017 2019 : toutes les communes 3C seront concernées. Critères : 50% population – 50% superficie bassin versant
M. RICHARD	On paie, mais pas de travaux sur Voutré.	M. SEIGNEURET : C'est la solidarité entre communes. Des travaux ont été effectués. Le Grand périmètre du bassin versant explique le montant élevé
M. MORICE	De nouvelles communes vont arriver.	
M. RICHARD	Toujours beaucoup d'études qui ne servent à rien. Pas toujours suivies de travaux.	M. SEIGNEURET : Non les études ont toujours été suivies de travaux, même si parfois, plus tardivement.
M. MORICE	On n'aura plus les moyens de payer les travaux et il y en a déjà eu beaucoup de réalisés.	M. SEIGNEURET : Aménagement des barrages, accompagnement des agriculteurs pour l'aménagement d'abreuvoirs.
	Les travaux réalisés sont bien faits.	

Proposition :

Financement de cette compétence par les attributions de compensation, selon le tableau joint pour 2018.

Les communes contribuant auparavant aux syndicats voient leur AC diminuer en référence au CA n-1 (sauf pour le syndicat de bassin de l'Erve : contribution N-1 + 5% et pour le bassin de l'Aron : pas d'appel de contribution en 2018)

Avis des membres de la CLECT :

Avis favorable à l'unanimité

▪ Reprises de procédures d'Urbanisme

R - Règle : Pour tout dossier engagé avant le transfert de la compétence au 01/01/2016, la Communauté de communes des Coëvrans demande le remboursement via l'AC. Tout dossier engagé après le 01/01/2016 relève de la compétence 3C.

Communes	Procédure	Montant TTC payé par 3C en 2016	Montant payé en 2016 hors FCTVA	Montant TTC payé par 3C en 2017	Montant payé en 2017 hors FCTVA	Montant TTC payé par 3C en 2018	Montant payé en 2018 hors FCTVA	Reste à payer	Reste à payer hors FCTVA
Sainte Suzanne	Elaboration d'un PLU (Architour)	7 942,67 €	6 640 €					Soldé	/
Saint Martin de Connée	Elaboration d'une carte communale (Atelier d'Ys)	1 344 €	1 124 €					Soldé	/
La Chapelle Rainsouin	Elaboration d'une carte communale (Atelier d'Ys)	0	0	4 344 €	3 631 €			X €	X €
	Avis enquête publique carte communale (Médialex)			1 923,88 €	1 608,29			Soldé	
	Indemnisation commissaire enquêteur					2 437,48 €	2 437,48 €	Soldé	
Neau	Déclaration d'un projet entraînant mise en compatibilité du PLU (Architour)	0	0	0	0			0- Facture payée en direct par la commune de Neau	

AC à restituer en 2018

AC à modifier en 2018 et à restituer en 2019

Proposition :

➤ **Restituer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune diminuée en 2017 à compter du 1^{er} janvier 2018 :**

- Commune de Sainte Suzanne : + 6 640 €
- Commune de Saint Martin de Connée : + 1 124 €
- Communes de La Chapelle Rainsouin : + 3 631 €

➤ **Diminuer le montant de l'attribution de compensation de la commune de la Chapelle Rainsouin à compter du 1^{er} janvier 2018 de 1 608,29 € + 2 437,48 € soit 4 046 € et restituer 4 046 € en 2019 .**

Avis des membres de la CLECT :

Avis favorable à l'unanimité

Les communes concernées seront amenées à délibérer de manière concordante sur cette AC dérogaire

2. Attributions de compensation - Equipements transférés

⇒ Pour rappel, AC relatives aux équipements transférés prises en compte en 2013 pour les charges de fonctionnement.

Réunion de la CLETC du 5 février 2013							
Transfert de charges des équipements transférés							
Charges de fonctionnement des équipements transférés	Nature des charges	Montant	Natures des recettes	Montant	Détermination du coût	Charges de structure 6%	Montant de la réduction de l'attribution de compensation
Médiathèque d'EVRON							
Charges d'exploitation		90 051 €	redevances	397 €		11 087 €	
Charges salariales	(5 agents sur 6 postes ouverts)	196 552 €	Participation de la CCPE	102 000 €			
Autres charges		580 €					
Dotations amortissement matériel renouvelable		7 418 €					
Charges d'emprunt => 2015		74 683 €					
Total		369 284 €		102 397 €	266 887 €	11 087 €	277 974 €
Musée de l'Auditoire de Ste Suzanne							
Charges d'exploitation		2 017 €	Participation EDF	465 €			
Total		2 017 €		465 €	1 552 €	93 €	1 645 €
Salle polyvalente de Vaiges							
Charges d'exploitation		19 187 €				1 502 €	
Charges salariales		6 262 €	rajoût (Recettes location)	417 €			
Dotations amortissement matériel renouvelable		2 329 €					
Charges d'emprunt => 2021		25 775 €					
Total		53 553 €		417 €	53 136 €	1 502 €	54 638 €
Médiathèque de Vaiges							
Charges d'exploitation		621 €				37 €	
Charges salariales	(suppression de 5303 € de charges salariales prises en charges par la CCEC)						
Total		621 €		0 €	621 €	37 €	658 €
Cinéma le Majestic à MONTSURS							
Charges exploitation		18 623 €		35 €		1 468 €	
Charges salariales		5 879 €					
Dotations amortissement matériel renouvelable	Projecteur	13 226 €					
Charges emprunt (annuité => 2031)		28 392 €					
Total		66 120 €		35 €	66 085 €	1 468 €	67 553 €
Bâtiment du Point PUJ à MONTSURS							
Charges d'exploitation		297 €				18 €	
Dotations amortissement matériel renouvelable		269 €					
Total		566 €		0 €	566 €	18 €	584 €
Médiathèque de Montsurs							
Charges exploitation		4 891 €				293 €	
Charges salariales							
Dotations amortissement matériel renouvelable		2 104 €					
Charges emprunt (annuité moyenne=> 2014)		11 530 €					
Total		18 525 €		0 €	18 525 €	293 €	18 818 €
Salle des sports de Voutré							
Charges d'exploitation		2 336 €				140 €	
Total		2 336 €		0 €	2 336 €	140 €	2 476 €
Halle de sports de Bais							
Charges d'exploitation		12 512 €	Subv Département	5 136 €		465 €	
Charges salariales		4 905 €	participation CC Bais 49%	4 381 €			
Dotations amortissement matériel renouvelable		1 456 €	produit exceptionnel (ass)	158 €			
Total		18 873 €		9 675 €	9 198 €	465 €	9 663 €
Salle socioculturelle de Bais							
Charges d'exploitation		9 003 €	Produits assurances	2 588 €		599 €	
Charges salariales		3 568 €					
Dotations aux amortissements (matériel renouvelable)		2 536 €					
Charges emprunt (=> 2021 et 2023)		27 320 €					
Total		42 427 €		2 588 €	39 839 €	599 €	40 438 €
TOTAL		574 322 €		0 €	115 577 €	458 745 €	15 702 €

Tableau modifié le 8 février 2013 (rajoût recette salle de vaiges et enlever charges salariales médiathèque de vaiges)

474 448 €

Pour information, AC relative aux équipements transférés prises en compte en 2014 pour les charges d'investissement :

Travaux par communes	Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT	Détermination de l'attribution de compensation (négative pour les communes) - Etalement sur 10 ans.
Halle des sports de Bais			
remplacement des boites à eau	5 000	4 167	417
Mise aux normes électriques	8 000	6 667	667
Travaux en chaufferie	10 000	8 333	833
Travaux de voirie extérieure	30 000	25 000	2 500
Total halle de sports	53 000	44 167	4 417
Salle socio-culturelle de Bais			
Travaux peintures intérieures	10 000	8 333	833
travaux de couverture garage et sanitaires	6 000	5 000	500
remplacement menuiseries extérieures garage	2 700	2 250	225
Total salle socio-culturelle	18 700	15 583	1 558
Total Commune de Bais	71 700	59 750	5 975
Médiathèque d'EVRON			
Travaux chaufferie	5 000	4 167	417
Portes coulissantes SAS d'entrée	7 000	5 833	583
Travaux électricité et éclairage	10 000	8 333	833
Travaux d'accessibilité	10 000	8 333	833
Total commune d'EVRON	32 000	26 667	2 667
Salle des sports de Voutré			
Protection mousse des pieds de ferme à remplacer	3 500	2 917	292
Peinture salle d'haltérophilie	10 000	8 333	833
Peinture périphérique de la salle	8 000	6 667	667
Grillage et poteaux des 2 terrains de tennis	15 000	12 500	1 250
Total commune de Voutré	36 500	30 417	3 042
Cinéma le Majestic à MONTSURS			
Travaux de peintures intérieures	5 000	4 167	417
Travaux de couverture et de bardage	80 000	66 667	6 667
Travaux de revêtement extérieur	25 000	20 833	2 083
Total Cinéma	110 000	91 667	9 167
Médiathèque de MONTSURS			
Travaux de peintures extérieures	4 500	3 750	375
Total médiathèque	4 500	3 750	375
Point PU à MONTSURS			
Travaux de peintures extérieures	5 500	4 583	458
Travaux de peintures intérieures et sol	10 000	8 333	833
Mise aux normes accessibilité rdc et sanitaires	10 000	8 333	833
Remplacement des convecteurs	2 500	2 083	208
Total point PU	28 000	23 333	2 333
Total commune de Montsurs	142 500	118 750	11 875
Médiathèque de Vaiges			
Peintures extérieures	7 500	6 250	625
Total médiathèque	7 500	6 250	625
Salle polyvalente de Vaiges			
Parquet de la salle à refaire	115 000	95 833	9 583
Reprise du faux-plafond tendu	5 000	4 167	417
Reprise structurelle des pieds de ferme extérieurs	10 000	8 333	833
Peinture extérieure en pignon côté rue et façade ar	7 000	5 833	583
Total salle de sports	137 000	114 167	11 417
Total commune de Vaiges	144 500	120 417	12 042
Musée de l'auditoire de Ste Suzanne			
Remplacement de la chaudière	10 000	8 333	833
Portail bois à remplacer	4 500	3 750	375
Couverture des sanitaires	4 500	3 750	375
Travaux d'accessibilité	20 000	16 667	1 667
Total commune de Ste Suzanne	39 000	32 500	3 250
Total général	466 200	388 500	38 851

Pour information, constat de la DFCP repris par le cabinet RCF dans le cadre du lot 2 du pacte de solidarité financière et fiscale :

4. Revoir l'évaluation des transferts de charge concernant les équipements transférés?

Constat de départ : les évaluations réalisées par le passé concernant les équipements sportifs et culturels transférés à la CC n'ont pas pris en compte le coût annualisé de renouvellement des équipements.

Paramètres possibles d'une décision :

- Réunir la CLECT pour réviser les évaluations concernées
- Calculer une AC charges « renouvellement » pour chaque équipement et commune concernés
- Possibilité d'utiliser un nouveau dispositif (dérogatoire) récent dit de « l'AC investissement »
- Soumettre le rapport à approbation dans les conditions de fixation dérogatoire libre de l'AC

Modalités de décision : délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3 et accord des conseils des communes intéressées

Suite à ce constat, le Conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre 2017 a décidé que toutes les mesures seront prises pour la mise en œuvre du pacte financier prévoyant notamment :

Orientation 5 : Révision des « AC charges » liées aux équipements transférés

Soumission à la CLECT d'une révision des attributions de compensation (AC) des communes ayant transféré des équipements à la Communauté de communes, afin d'intégrer au montant de charges nettes transférées valorisées en 2013 un montant supplémentaire de charges correspondant à la valorisation des coûts de renouvellement des dits équipements en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI⁵.

Si une des communes concernées ne souhaite pas cette révision et souhaite reprendre à son compte les droits et obligations du propriétaire qui ont été transférées à la CC, le conseil communautaire proposera, sur demande de la commune, une révision de la liste des équipements d'intérêt communautaire.

Modalités de mise en œuvre :

- *Délibération prise à la majorité de 2/3 du conseil communautaire et accord des communes intéressées selon les dispositions de fixation des AC prévues par le 1bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI⁶*

Un échange individuel avec chaque commune a eu lieu en janvier 2018 – A la suite de ces RDV, des conseils municipaux ont fait le choix de demander le retour de certains équipements dans leur commune. Ces équipements feront l'objet d'un recalcul de l'AC au 1^{er} juin 2018, sous réserve de la validation statutaire par les communes et la réception de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la CC. Pour les autres équipements, il est créé une nouvelle AC dite « de renouvellement des équipements » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil communautaire a délibéré sur cette orientation le 19 février 2018.

Extrait de la délibération :

↳ **APPROUVE** le transfert des équipements ci-après aux communes sur lesquelles ceux-ci sont situés, et ce à effet du 1^{er} juin 2018 :

- Salle polyvalente sise à VAIGES, route de la Bazouge, cadastrée section AA, parcelle 144,
- Salle de sports sise à VOUTRE, cadastrée section AB, n° 420,
- Locaux socio-culturels sis à BAIS, 8 rue des Alpes Mancelles,
- Cinéma « le Majestic » sis à MONTSÛRS ;

Simulation des AC de renouvellement des équipements transférés selon valeur d'acquisition nette actualisée et durée de vie hypothétique :

Communes	Bais		Evron	Montsûrs			Vaiges		Voutré
	Halle des sports	Locaux socio-culturels	Média-thèque	Cinéma le Majestic	Média-thèque	PIJ	Salle polyvalente	Médiathèque	Salle des sports
Date acquisition ou construction	1983	2006	2003	1997	1997	1988	2003	2010	1986
Valeur acquisition ou construction	410 722	732 795	1160014	876 633	333 544	94 370	872 091	449 462	250 633
Subventions estimées s/renouvellement (25% du TTC soit 30% du HT)	102 681	183 199	290 004	219 158	83 386	23 593	218 023	112 366	62 658
Valeur nette	308 042	549 596	870 011	657 475	250 158	70 778	654 068	337 097	187 975
Coefficient actualisation à la date du transfert (base ICC)	2,2064343	1,2085169	1,3913779	1,5721108	1,5721108	1,8127753	1,3913779	1,0941332	1,9251462
Valeur acquisition nette actualisée	679 673	664 196	1 210 513	1 033 623	393 276	128 304	910 056	368 828	361 879
Durée de vie (hypothèse)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Coût annualisé de renouvellement du bien	22 656	22 140	40 350	34 454	13 109	4 277	30 335	12 294	12 063

Simulation sans objet car retour des équipements aux communes – en attente des délibérations des communes

Propositions :

- fixation d'une AC de renouvellement des équipements transférés (en attente de la validation de la modification des statuts de la Communauté de communes des Coëvrons et la réception de l'arrêté du Préfet), selon les conditions suivantes :
 - Au 1^{er} janvier 2018 ;
 - Calcul de la valeur d'acquisition nette avec Intégration dans le calcul d'une estimation de subventionnements à hauteur de 25 % de la valeur d'acquisition ou de construction TTC (soit 30% du HT) et coefficient d'actualisation ;
 - Durée de vie 30 ans.

- Retour des équipements transférés aux communes
 - Retour des équipements au 1^{er} juin 2018, selon délibération du conseil communautaire du 19 février 2018, pour le calcul de l'AC provisoire ;
 - Retour des équipements le 1^{er} du mois suivant l'arrêté du Préfet pour le calcul de l'AC définitive ;
 - Valider le principe de conservation des emprunts à la 3C ; L'AC sera recalculée courant 2018 compte-tenu de l'opération de compactage réalisée sur certains emprunts ; L'AC correspondante sera restituée au terme des emprunts ;
 - Les Factures payées par la 3C du 1^{er} janvier au 31/5/2018 (ou date réelle de transfert) et concernant l'année 2018 (ex : maintenance, abonnements....) seront à récupérer courant 2018 par AC en 7/12^e du montant mandaté (ou x/12^e suivant date arrêté du Préfet).

Avis des membres de la CLECT :

Avis favorable à l'unanimité

Chaque commune concernée sera amenée à délibérer de manière concordante sur ces AC « dérogatoires ».

3. Attribution de compensation dérogatoire

▪ occupation du local technique de Blandouet-St Jean

Une convention est en cours entre la Communauté de communes des Coëvrons et la commune de Blandouet-Saint-Jean pour l'utilisation du local technique par les agents du service techniques, à compter du 1/4/2018.

Toutefois, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, la convention ne pouvant être établie à effet rétroactif, les charges relatives aux bâtiments pourraient s'ajouter à l'attribution de compensation que l'on verse tous les mois à la commune selon le décompte ci-dessous :

CHARGES FINANCIERES ATELIER TECHNIQUE de ST JEAN

Compte	Intitulé	Observations	TTC	Quantité	Compensation financière 3C
60611	Eau	variable	110,00 € 80 € HT par an		110,00 € 40,00 €
	Impôts	environ			250,00 €
60612	Electricité	variable	450,00 €		450,00 €
611	Alarme	112 € pour 3 mois	112,00 €	2	224,00 €
6262	téléphone Thierry portable	10,80 € tous les mois	10,80 €	6	64,80 €
	téléphone Thierry atelier	60 € tous les 2 mois	60,00 €	3	180,00 €
	Internet atelier	58,80 € par mois	58,80 €	6	352,80 €
6168	Assurances				
	Tracteur ISEKI	DL 367 AJ	189,30 €		189,30 €
	John Deere	4992 RD 53	162,95 €		162,95 €
	Voiture Kangoo	1969 RY 53	204,80 €		204,80 €
	Atelier		165,00 €		165,00 €
1641	Capital échéance annuelle	Emprunt Atelier	4 245,18 €		1 860,00 €
	Intérêts		782,16 €		
TOTAL pour 6 mois :					4 253,65 €
TOTAL pour 1 an (du 1er Avril 2017 au 31 Mars 2018) :					8 507,30 €

loyer de 310 € / mois

Proposition :

➤ **Augmenter le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes des Coëvrons à la commune de Blandouet-Saint-Jean de 8 507 € en 2018 et la diminuer du même montant en 2019.**

Avis des membres de la CLECT :

Avis favorable à l'unanimité

La commune concernée sera amenée à délibérer de manière concordante sur cette AC « dérogatoire ».

4. Tableau récapitulatif des attributions de compensations

Document annexé

Avis des membres de la CLECT :

Avis favorable à l'unanimité

5. Questions diverses

Sujets à travailler en 2018 :

1. **GEMAPI** : Taxe GEMAPI ou propositions de critères pour années suivantes ?
2. **PLUi** : Principe à adopter si révision ou modification du PLUi , après sa validation ;
3. **Service ADS** ;
4. **Diagnostics des relations communes / CC** (AC, convention de remboursement mise à disposition des personnels et bâtiments, Musée de l'Auditoire, logements locatifs) ;
5. **Points lecture, Bibliothèques, Médiathèques** - à harmoniser pour équité du calcul de l'AC ;
6. **Ticket d'entrée nouvelle commune mutualisée pour mise en œuvre informatique notamment** (calcul coût de la mise en place avant mutualisation).

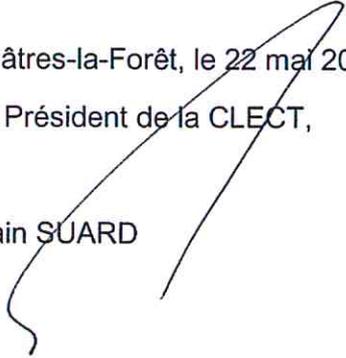
Avis des membres de la CLECT :

- **Logements locatifs :**
 - o **Une CLECT dédiée à cette compétence a eu lieu en début de fusion**
 - o **Logement de Trans vendu début 2016 – à revoir**

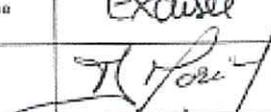
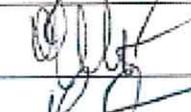
Châtres-la-Forêt, le 22 mai 2018

Le Président de la CLECT,

Alain SUARD



MAIRIES	NOMS	Emargement	NOMS	Emargement
	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
ASSE LE BERENGER	M. BETTON Patrick		Mme GOOIN Delphine	
BAIS	M. FERRE Jean-Pierre		M. POIRIER Gérard	
BLANDOUET-ST-JEAN	M. BOUGEANT Jean-Claude		M. DEROUARD Claude	
BREE	Mme GERNAIS Clarisse		Mme GODARD Maryvonne	
CHAMPGENETEX	M. CHEMINEAU Daniel		M. CORMIER Sébastien	
CHATRES LA FORET	M. ROUILLARD Claude		M. LESAULE Henri	
DEUX EVALLES	M. QUINTARD Benoît		M. AMIARD Guillaume	
EVRON	Mme ANGOT Maria-Odile		M. SUIARD Maurice	
GESNES	M. PAPIILLON Gérard		M. BONNEAU Louis	
HAMBERS	M. CHESNAY Bertrand		Mme SAULEAU Sophie	
IZE	M. SUARD Alain		M. DOYTEAU Mickaël	
LA-BAZOUGE-DES-ALLEUX	M. GÉRAULT Bernard		M. DELANCHY Dominique	
LA-CHAPELLE-RAINSQUIN	M. FOUCAULT Pascal		M. PAGE Paul	
LIVET-EN-CHARNIE	M. SIROT Fabrice		M. BELOT Christophe	
MEZANGERS	M. GESLOT Robert		Mme LAUR de la MOTTE Jocelyne	
MONTOURTIER	M. BESNIER Guy		Mme PENGLACU Geneviève	
MONTSURS-SAINT CENERE	M. DUCHON Didier		M. BEGUE Jean-Mickaël	
NEAU	M. CLIMENT Daniel		M. LEMASSON Jean-Paul	
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT	Mme DEJARDIN Adélaïde		M. LANDAIS Thierry	
SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	M. HUAULT Gérard		M. BRUNET Philippe	
SAINT-GEORGES-LE-FLECHARD	Mme LEUTELIER Arlette qui sera réélu en 2011.		M. ARNAUD Hugues	
SAINT-LEGER-EN-CHARNIE	Mme GESBERT Christine		M. MESSAGUE Jean-Luc	
SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE	Mme VANNIER Martine		M. PAVE Christophe	
SAINT-OUEN-DES-VALLONS	M. GEORGET Claude		Mme HOUSSET Jeanne	

SAINT-PIERRE-SUR-ERVE	M. DELATOUCHE François		M. LE BLANC Christian	
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	M. BEUNAICHE Roland		M. GRY Claude	
SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEUX	M. DANEAU Jacques		M. JULIEN Jean-Louis	
SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT	M. BOISSOUVIER André		M. RENARD Yoann	
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	M. D'ARGENTRE Marc		M. VANNIER Daniel	
SAULGES	Mme LEPAGE Jacqueline	Excusee	M. TROU Robert	Excusee
THORIGNE-EN-CHARNIE	M. MORICE Bernard		M. BOUVET Daniel	
TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	Mme HESLOT Ginette		Mme BLANCHARD Joëlle	
TRANS	M. RONDEAU Hervé		M. LENAÏTRE Albin	
VAIGES	M. LETERME Yves	Excusee	M. DURAND Michel	
VIMARCE	Mme CHAPEAU Claude	Excusee	M. RAISON Gaël	
VOUTRE	M. RICHARD Dominique		M. GOUSSET Ange	

Mise à jour le 13/10/2017 - nouveaux délégués ST Georges sur Erve, Voutre, Blanzouet-St-Jean

Fonction	Nom Prénom
OGS	BOUTELOUP Pierre
OGA-R	CHARRIER FOUQUET Claude

TR 55 ERVE

SEIGNEBOT Xavier

